

ÉCONOMIE SOCIALE

C'est quoi?



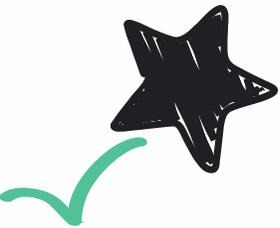


SAW-B en (très) bref.



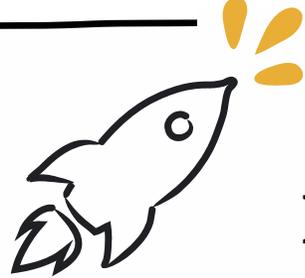
Interpeller

Etre force de critique
et de proposition



Soutenir

Renforcer l'impact
et la viabilité
des entreprises sociales



Innover

Etre un labo de recherche
et d'expérimentation pour
l'économie sociale



Faire mouvement
pour une alternative
économique et sociale!





Les 4 principes de l'ES.

1.

Finalité
sociale
et non finalité
de profit

2.

Autonomie
de gestion

3.

Processus de
décision
démocratique

4.

Priorité aux
personnes et
au travail sur
le capital dans
la répartition
des revenus

ÉCONOMIE SOCIALE

C'est qui?





Les CISP.



CISP

centres d'insertion
socioprofessionnelle



Plus de 150 centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) en Wallonie

Liste

Recherche

Ma position

0.1 km

Restauration



RTA

Rue des Relis Namurwès 1 5000 NAMUR

0.2 km

Communication, media et multimedia



Lire et Ecrire Namur

Rue des Relis Namurwes 1 5000 NAMUR

0.2 km

Alphabétisation / Formation de base



Alpha 5000

Rue Bruno 18 5000 NAMUR

0.7 km

Alphabétisation / Formation de base

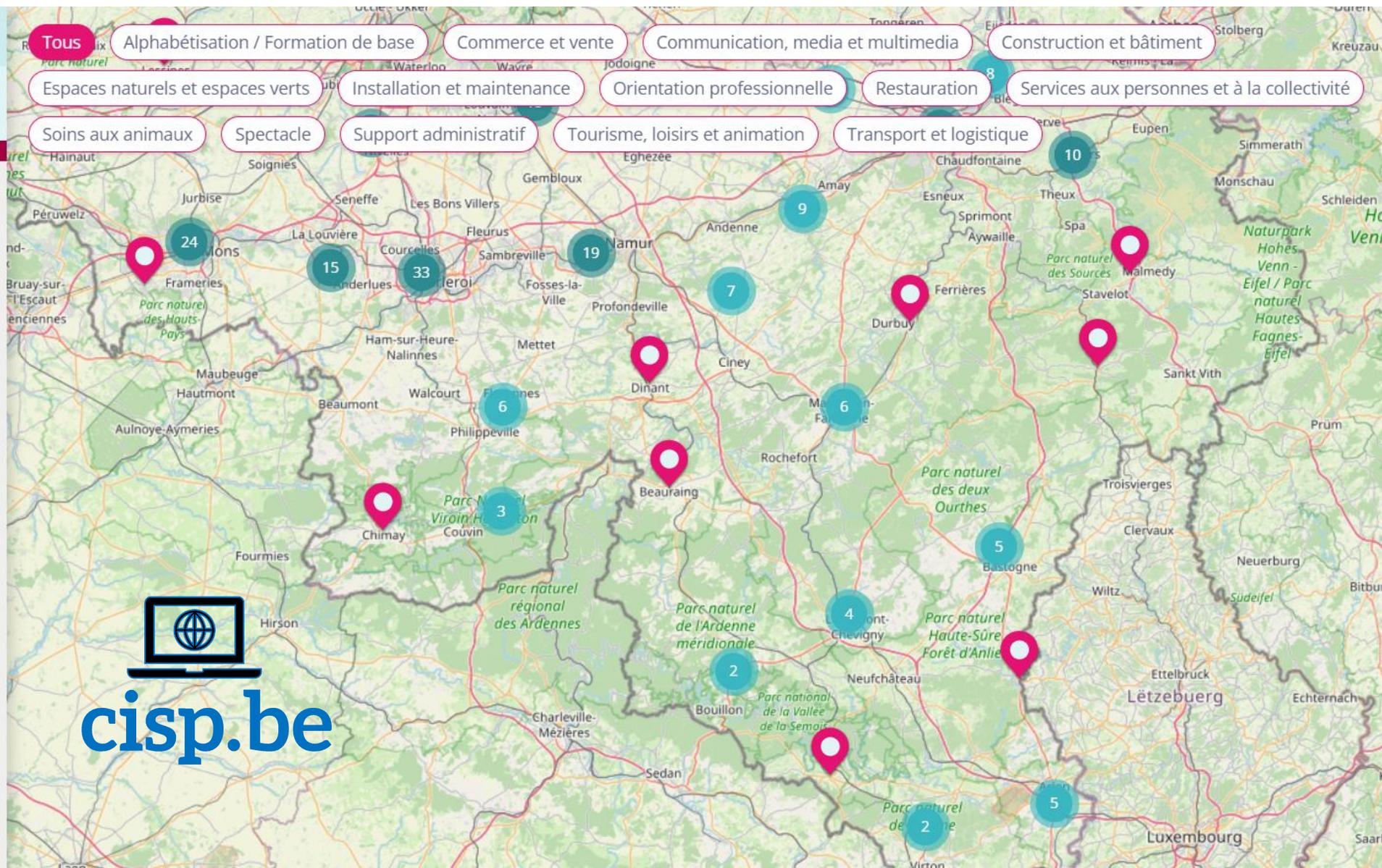


Vis-à-Vis

Rue de l'Etoile 5 5000 NAMUR

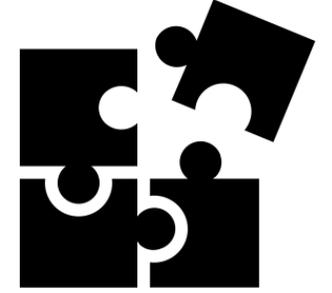
1.0 km

Alphabétisation / Formation de base





Les CISP en quelques mots...



❖ **Trois types de formations pour adultes**

- ❖ Orientation professionnelle
- ❖ Formations de base
- ❖ Formation professionnalisante

❖ **Public éloigné de l'emploi**

- ❖ Majorité de demandeurs d'emploi peu scolarisés/peu formés
- ❖ Public fragilisé/en décrochage pour toute une série de raisons

❖ **Insertion socio-professionnelle**

- ❖ Double objectif : remise à l'emploi par la formation mais aussi émancipation sociale des apprenants
- ❖ Accompagnement psychosocial spécifique tout au long de la formation



Les CISP en quelques chiffres...



- ❖ Entre **13 000 et 15 000 stagiaires formés chaque année** en Wallonie

- ❖ 1/3 de stagiaires qui n'arrivent pas au terme de leur formation
 - ❖ Arrêt de la formation suite à des problèmes de mobilité, de garde d'enfants, de logements, de santé, d'assuétudes...

- ❖ **3/4 de sortie positive** pour les stagiaires à l'issue de leur formation
 - ❖ 1/4 de remise directe à l'emploi
 - ❖ 2/4 de poursuite de la formation : dans un CISP ou chez un autre opérateur
 - ❖ 1/4 toujours en recherche d'emploi / en réorientation





Deux méthodes de formation en CISP



❖ Défi – Démarche de Formation et d’Insertion

- ❖ Apprentissage pratique puis généralement stages en entreprise
- ❖ Méthode pédagogique participative : les stagiaires sont acteurs de leur formation

❖ EFT – Entreprises de formation par le travail

- ❖ Formation en situation réelle de travail : sur chantier, en cuisine, chez les clients...
- ❖ Équipe composée de formateurs professionnels et de stagiaires apprenants
- ❖ Véritables entreprises mais avec une plus-value sociale, via le volet formation

❖ Secteur très diversifié

- ❖ Plus de 400 filières de formation
- ❖ Restauration, (éco)-construction, maraîchage, entretien d’espaces verts, vente, logistique, communication, services aux personnes...



Un outil pour s'y retrouver : le site cisp.be

Choix par localisation

Choix par mots-clés
(en développement)

Choix par secteur

Liste

Recherche

Ma position

0.1 km

Restauration

CISP

Forma

Rue Pépin 48 5000 NAMUR

Restauration

Services aux personnes et à la collectivité

1.0 km

CISP

Aid CIEP Le Perron de l'Ilon

Rue des Tanneries, 1 5000 NAMUR

Restauration

1.2 km

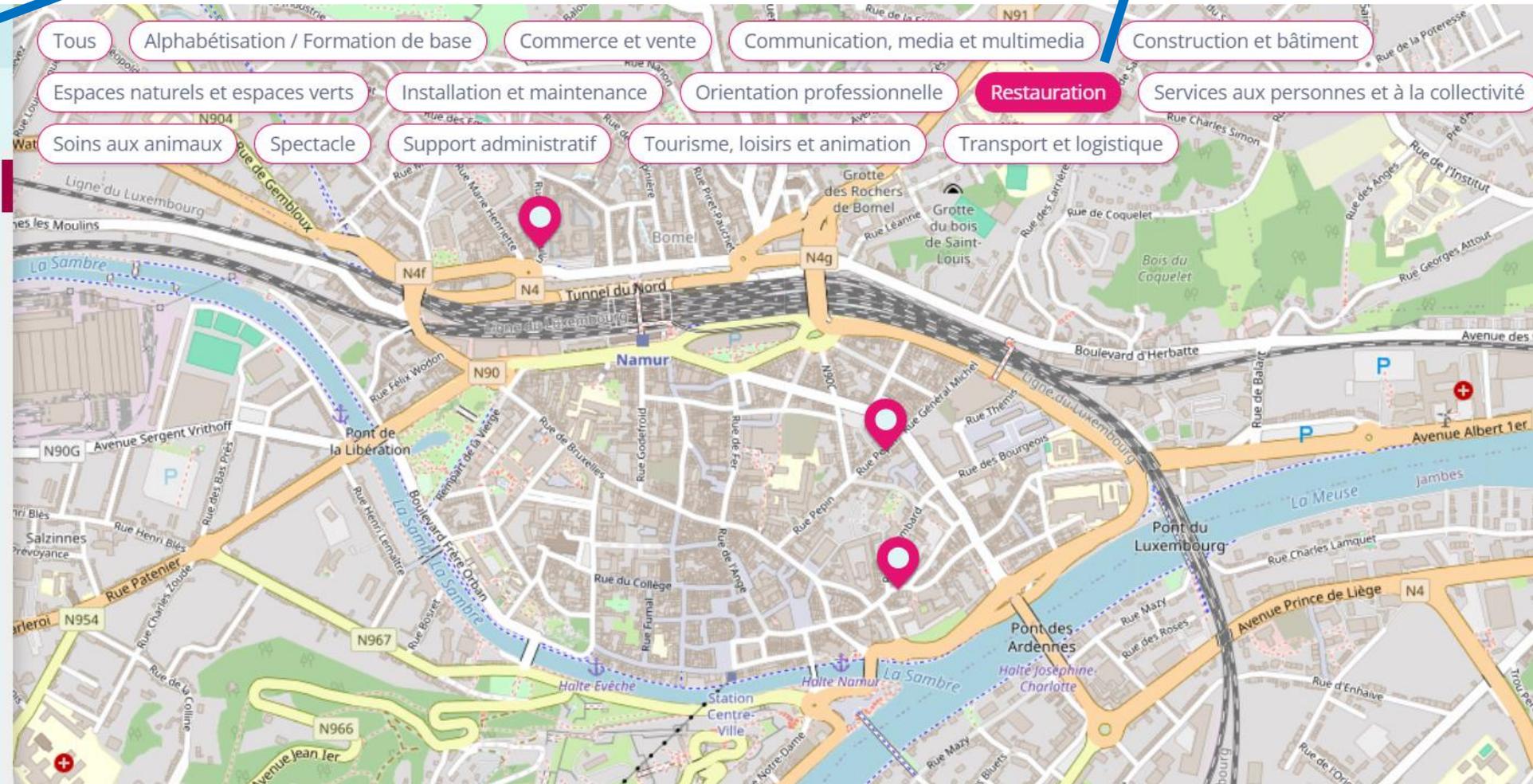
CISP

Ateliers de Pontauray

22 rue Donat Masson 5570 Fosses la ville

Restauration

14.0 km





Pourquoi faire appel à des CISP ?



❖ **Diversité de filières** : nombreux services proposés aux acteurs privés/publics

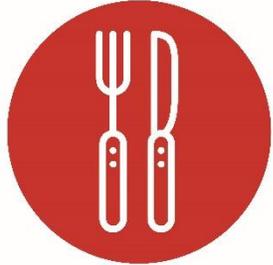
❖ **Savoir-faire** : 30-40 ans d'expérience et d'expertise

❖ **Garanties en termes de qualité**

- ❖ Équipe de formateurs professionnels qui sont garants de la qualité des prestations
- ❖ Programme de formation très cadré
- ❖ SAV sur le long terme

❖ **Finalité sociale avec le volet formation**

- ❖ Formation de nouveaux travailleurs
- ❖ Effet multiplicateur pour chaque euro investi dans le secteur





Pour aller plus loin...

❖ 2 brochures de présentation du secteur :



Se former autrement !

L'interfédéré CISP

Partenaire pour la formation et l'insertion

L'Interfédéré asbl
Interfédération des Centres d'insertion socioprofessionnelle
www.interfedere.be

L'Interfédéré est reconnue et subsidiée par la Région wallonne et l'Union européenne.



L'INTERFÉDÉ

Qui sommes-nous ?

L'équipe

Mandats

Plateformes sous régionales

Carrefours et Cités des Métiers

Rapports d'activités

Partenaires

Table ronde 2024



CARTE BLANCHE - LA FORMATION DANS LES CISP ...

❖ 2 sites web de référence :

❖ <https://cisp.be>

❖ <https://www.interfedere.be>



Pour aller plus loin...

❖ Découvrez le secteur en vidéos

15.000 PERSONNES
EN FORMATION

PAR QUELQUE
150 CISP AGRÉÉS



Les CISP du Brabant wallon Lieux de formation

- 3, 6, 10, 14
Commerce et vente
- 2, 5, 14
Communication, média et multimédia
- 1, 3, 10
Construction et bâtiment
- 1, 7, 8, 10
Espaces naturels



❖ Consultez nos cartes qui présentent l'offre CISP par plateforme sous-régionale (Brabant wallon, Charleroi, Namur, Liège...)



Les Entreprises d'insertion (EI).



Fédérer.
Entreprendre.
Insérer.

InitiativES

C'est la Fédération wallonne des

- Entreprises d'Insertion (EI)
- Initiatives d'Economie Sociale (IES)
- Initiatives de Développement de l'Emploi dans les Services de proximité à finalité Sociale (IDESS)



Fédérer.
Entreprendre.
Insérer.



E.I.

L'Entreprise d'Insertion

Le dispositif EI

Ce dispositif wallon vise l'insertion par l'emploi de travailleurs (gravement) défavorisés à travers une activité économique.

Les entreprises d'insertion sont caractérisées par :

- L'encadrement des travailleurs
- Un fonctionnement basé sur une gestion démocratique et la participation des travailleurs
- La valorisation des travailleurs par la formation continue

Le dispositif EI

Concrètement, l'agrément est ouvert aux :

- Sociétés coopératives agréées comme Entreprises Sociales

Soutien financier et contrôle opérés par la Région wallonne

Les entreprises d'insertion peuvent bénéficier :

- De l'aide SINE
- De l'art.60 subvention majorée



Les 3 principes

1) ACCOMPAGNEMENT

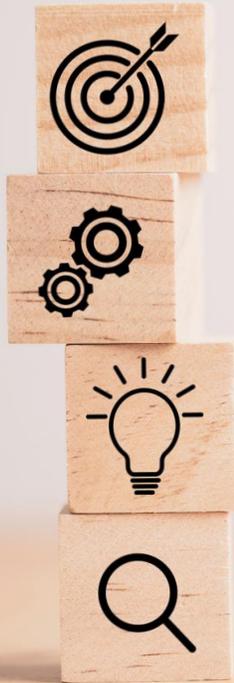
Entretiens semestriels, plan de formation, job coaching, sensibilisation à la stratégie de l'entreprise et aux principes de l'ES

2) FORMATION

Pour acquérir de nouvelles compétences, trouver un nouvel emploi & stimuler la confiance en soi

3) PARTICIPATION

A la vie de l'entreprise
Informé, consulter, concerter et codécider



Le public cible

Le travailleur
défavorisé
(TD)

Le travailleur
gravement défavorisé
(TGD)

2 conditions indispensables :

Non titulaire du CESS

Être inscrit comme D.E. à temps plein auprès du FOREM

+ 1 condition au choix :

1. Bénéficiaire du chômage/
RIS/aucun revenu depuis
min. 6 mois
2. Être âgé de 18 à 24 ans
ou + de 50 ans
3. Chef de famille
monoparentale
4. Ancien art. 60
5. Reconnaissance AVIQ
6. Sexe sous-représenté et
minorité ethnique

1. Bénéficiaire du
chômage / RIS / aucun
revenu depuis min. 24
mois



L'OFFRE DE NOS EI

InitiativesES, c'est :

- 31 entreprises d'insertion qui peuvent répondre à l'appel d'offre de marchés publics
- Des activités diverses: éducation & formation (hors enseignement), tri et recyclage, Horeca, agriculture, construction, transport, immobilier, secteur des services (ex. : nettoyage industriel, maintenance industrielle, blanchisserie & nettoyage à sec,...)



Fédérer. Entreprendre. Insérer.



Rue Nanon, 98 à Namur



www.initiatives.be



info@initiatives.be



Les Entreprises de travail adapté (ETA).





L'Eweta



L'Eweta a pour mission de :

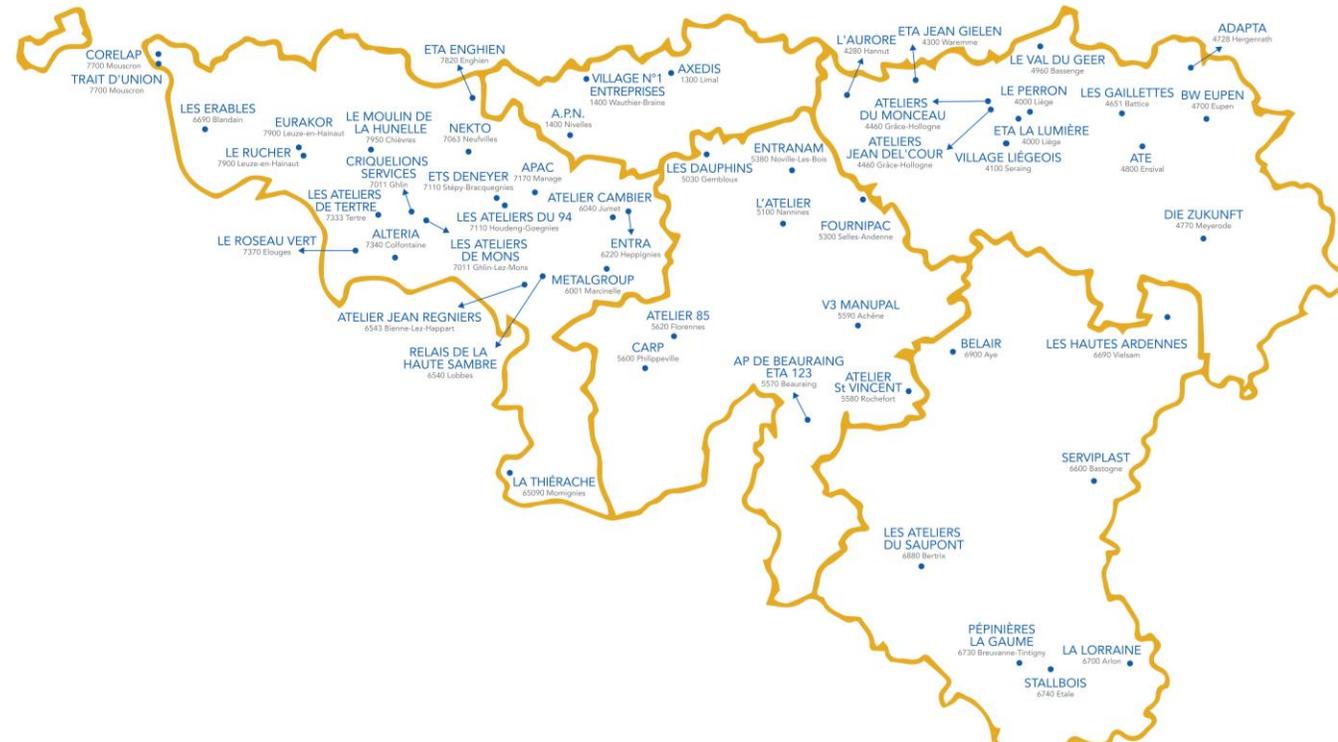
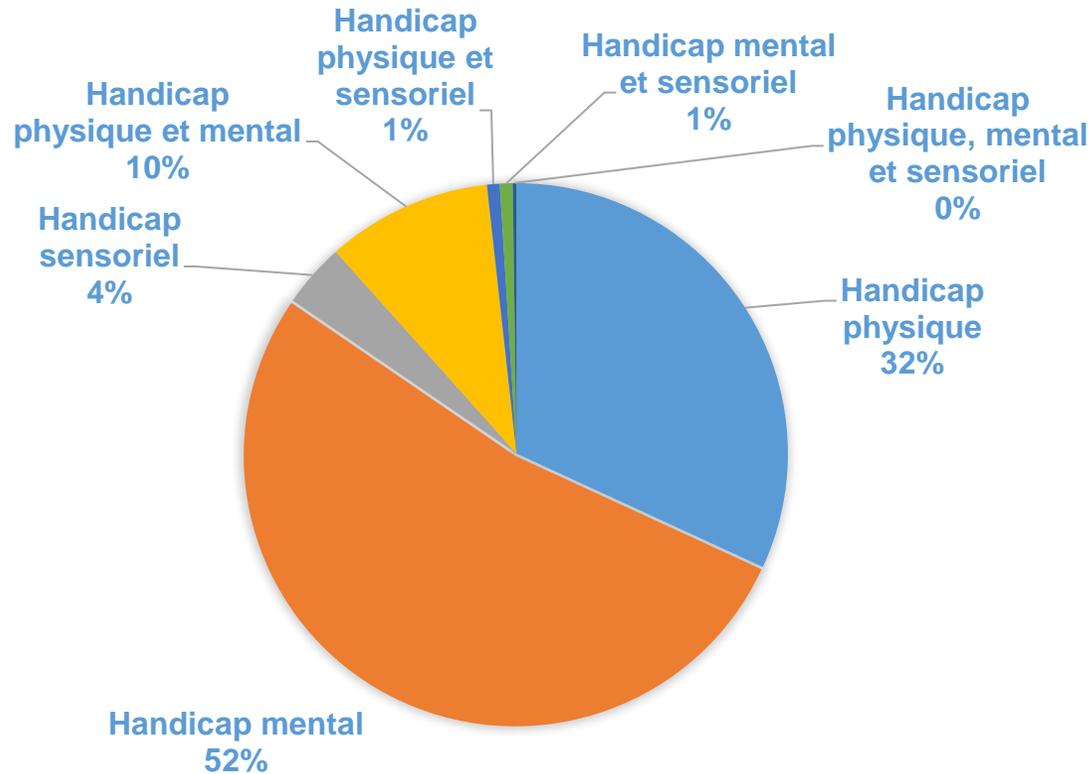
- Fédérer chacune des 50 ETA wallonnes + les 3 ETA germanophones et de les rassembler autour de projets et de visions communes
- Représenter les Entreprises de Travail Adapté : le secteur des ETA, c'est 10.250 travailleurs dont 8.500 en situation de handicap !
- Défendre les intérêts des ETA
- Faire la promotion de l'image et de la mission sociale des ETA (emploi durable et de qualité à des travailleurs en situation de handicap) au niveaux régional, national et international, auprès de leurs interlocuteurs politiques, publics, sociaux et auprès de l'opinion publique
- Informer les ETA
- Se positionner comme acteur de référence sur les sujets tels que l'économie sociale, l'emploi, le handicap, ...



Qu'est-ce qu'une ETA ?

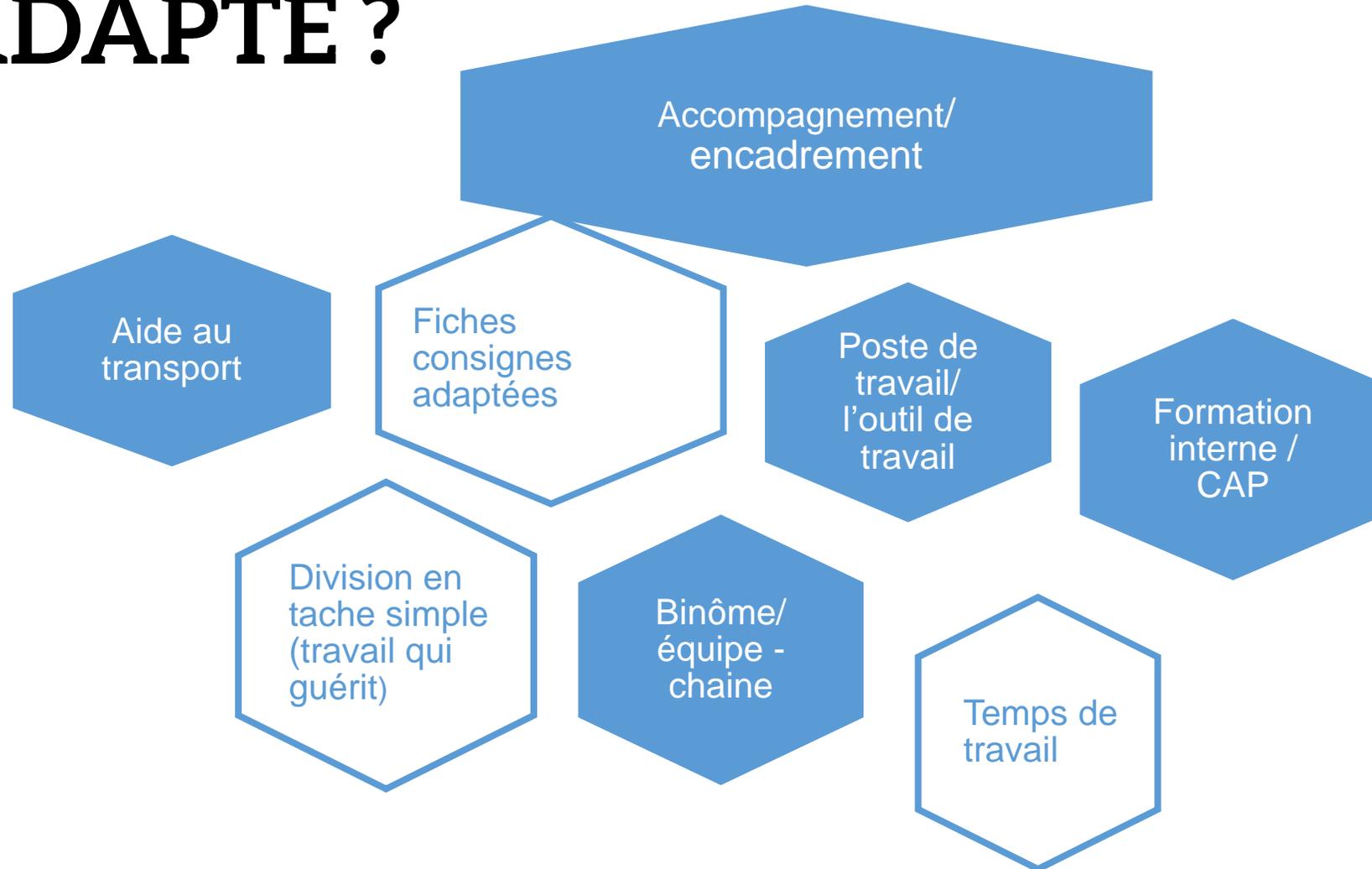
→ Une mission sociale : emploi durable et de qualité à des personnes en situation de handicap

- 82% de personnes en situation de handicap





Qu'est-ce qu'une entreprise qui s'ADAPTE ?





Les Marchés publics comme levier de développement

La plus-value de faire appel à une ETA :

- Respect des travailleurs (encadrement, ...)
- Assurance de créer de l'emploi local
- Partenariat avec une entreprise à deux pas de chez vous
- Travail de qualité ☑ nombreuses certifications (ISO, ...)

+ Les ETA peuvent vous permettre de respecter en partie votre quota d'emploi de personnes en situation de handicap !



Les services des ETA www.leseta.be



Emballage & conditionnement

Ensachage, conditionnement alimentaire, pharmaceutique, ...



Bois

Menuiserie, chauffage, caisserie, ébénisterie, scierie, ...



Alimentation & restauration

Horeca, traiteur, cuisine collective, ...



Horticulture

Aménagement, élagage, création, entretien d'espaces verts, ...



Nettoyage et entretien

Zones sinistrées, locaux, fin de chantier, industriel, ...



Textile

Blanchisserie, confection, couture, prêt-à-porter, ...



Bâtiment

Maçonnerie, peinture, aménagement, isolation, pavage, ...



Electronique

Circuits imprimés, soudure, montage, ...



Métaux

Ferronnerie, mécano-soudure, ébavurage, usinage, fraisage, ...



Electricité

Câblage, assemblage, connectique, ...



Plastique

Découpe, fabrication par injection, thermoformage, pliage, ...



Mécanique

Assemblage, entretien de voiture, électromécanique, ...



Gestion électronique de doc et print

Gestion de bases de données, archivage, call center, impression tous supports, mailing, ...



Titres-services

Repassage, entretien, ...



... Et encore plus !

Vos demandes en termes de marchés publics sont nos activités de demain grâce à notre capacité d'adaptation !

S.A.W.B

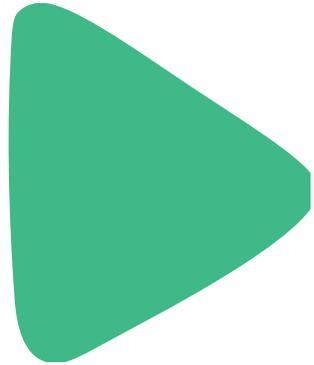
Construire un marché
public responsable

11 avril 2024





Programme.



- Introduction
- Les clauses responsables
- Opportunités de rendre son marché responsable tout au long de sa construction
- Ressources et conclusion



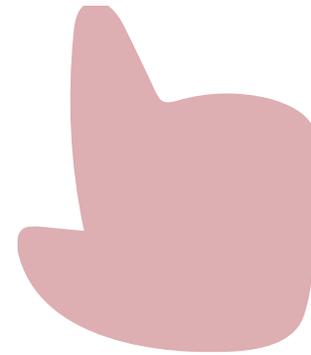
Introduction.

Contexte et perspective

- Stratégie de la commande Publique responsable
- Marchés publics = environ 10% PIB Wall. et 14% PIB Europ. -> levier important de la transition vers une société durable et inclusive, via les clauses responsables
- Cahier des charges = véhicule juridique d'un acte d'achat... responsable
- Achat -> Pouvoir -> Responsabilité

1.

**Les clauses responsables dans
les marchés publics.**





Objectifs des 4 clauses responsables.

Au-delà des critères (qualités) – prix...



Clauses sociales : objectif de formation/**insertion** de demandeurs d'emploi ou d'apprenants / objectif d'**intégration** de personnes en situation de handicap & autres objectifs de politique sociale (non discrimination, accessibilité, ...)



Clauses éthiques : acquérir des fournitures, et bénéficier de services et travaux dans des **conditions jugées justes et humaines**



Clauses environnementales : **réduire l'empreinte écologique** des produits, services et travaux



Clauses circulaires: Assurer les dimensions **sur l'ensemble du cycle** des fournitures/travaux/services



Types de clauses sociales

- Condition d'exécution - (Art. 87 LMP)



Clause de formation : Impose à l'entreprise adjudicataire de réaliser un effort de formation de demandeurs d'emploi ou d'apprenants pendant l'exécution du marché



Clause flexible : Impose à l'entreprise adjudicataire de réaliser :

- soit un effort de formation de demandeurs d'emploi ou d'apprenants ;
- soit un effort d'insertion/intégration/ socioprofessionnelle pendant l'exécution du chantier en sous-traitant une partie du marché à une entreprise d'économie sociale d'insertion ;
- soit une combinaison des deux.



Clauses sociales supplémentaires - BXL

- Condition d'exécution - (Art. 87 LMP)



Clause de sous-traitance : Impose à l'entreprise adjudicataire de réaliser un effort d'insertion/intégration/ socioprofessionnelle pendant l'exécution du chantier en sous-traitant une partie du marché à une entreprise d'économie sociale d'insertion



Clause d'insertion : Impose à l'entreprise adjudicataire d'engager un/e demandeur/se d'emploi via un contrat de travail (CDD ou CDI) classique. L'occupation d'un travailleur/se sous contrat article 60 est également possible, après conclusion d'une convention avec un CPAS



Clauses sociales – cadre réglementaire en RW

Bâtiments

- Pour tous les **pouvoirs adjudicateurs régionaux** :
 - Marchés de travaux de bâtiments >1.000.000€ HTVA (*1)
 - **Marchés FEDER** peu importe le montant du marché (*2)
- Pour toutes les **Sociétés de logement de service public (SWL)**:
 - Marchés de travaux de bâtiments >1.000.000€ HTVA (*3)
- Pour tous les **pouvoirs adjudicateurs fédéraux**
 - Marchés de travaux de bâtiments >1.500.000€ TVAC (*4)
- Pour tous les **les pouvoirs adjudicateurs locaux**
 - **Marchés FEDER** peu importe le montant (*7)

Voiries

- Pour tous les **les opérateurs de développement économique**
 - Marchés de travaux de voirie et ZAE > 750.000€ HTVA (*5)
- Pour tous les **pouvoirs adjudicateurs régionaux** :
 - Marchés de travaux de voirie et ZAE >750.000€ HTVA (*6)
 - **Marchés FEDER** peu importe le montant du marché (*2)
- Pour tous les **les pouvoirs adjudicateurs locaux**
 - **Marchés FEDER** peu importe le montant (*7)

✓ Pour l'ensemble de ces cas : Obligation d'insertion d'une clause sociale



Formation Clauses sociales dans les marchés publics de travaux

IFAPME : Formation en ligne de 3h (gratuit) sans prérequis – formation donnée par les facilitateurs clauses sociales

Prochaine date : 27 mai 2024

Inscription : <https://www.formationcontinues.be/catalogue/spw-construction-durable/clauses-sociales-dans-les-marches-publics-de-travaux/contact>



Clauses sociales – cadre réglementaire Bxl

La circulaire du 26 novembre 2020 **impose les clauses sociales**

- dans les marchés de travaux dont le montant estimé est supérieur ou égal à 750.000 € H.T.V.A. ;

- dans les marchés de services supérieurs au seuil fixé pour la publicité européenne (443.000 € H.T.V.A.) ;

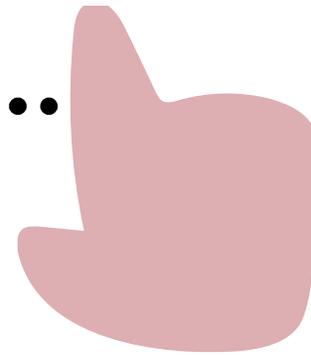
- et dont la durée d'exécution est supérieure ou égale à 60 jours ouvrables

aux services régionaux, organismes administratifs autonomes de première catégorie et aux organismes administratifs autonomes de seconde catégorie.

Vade-Mecum « Clauses sociales dans les marchés publics bruxellois »

2.

**Opportunités de rendre son
marché responsable tout au long
de sa construction ...**





A. Mode de passation

I. Marchés de moins de 30.000 euros htva (dit « de faible montant »)

Conclusion par simple facture acceptée

-> consultation de plusieurs opérateurs économiques (au moins 3) et choix d'un prestataire sans nécessité de critère d'attribution

II. Marchés de moins de 143.000 euros htva

Et jusque 750.000 euros htva pour certains services spécifiques

Procédure négociée sans publication préalable

-> cahier des charges

-> Sollicitation de plusieurs opérateurs économiques

-> négocier de la même façon avec chacun (principe d'égalité et de non-discrimination)

Pour un marché responsable : introduire les entreprises d'économie sociale dans sa short list

Qualité/prix



Les entreprises d'économie sociale sont dans l'économie de marché et doivent répondre en termes de qualité comme de prix à la loi du marché pour être viables économiquement -> compétitives



Négociation commerciale comme avec toute structure et choix parmi les EESI (SAW-B peut faciliter la consultation préalable – travail en réseau)



Développement de compétences spécifiques et pointues, création de nouveaux métiers, grande capacité d'adaptation, ...



Les subsides sont compensatoires (diminution de performance, formation, encadrement, matériel adapté, ...)



Les bénéfices sont aussi une nécessité (moyen et non finalité)



B. Etude du besoin –consultation préalable

Définir son besoin

Définir la nature et l'étendue de son besoin à satisfaire en prenant en compte les dimensions sociales, éthiques, environnementales et circulaires.

Etude préalable du marché

Phase de consultation préalable (art.51 de la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, ci-après LMP) qui permet une vraie étude de faisabilité dans le respect des principes de concurrence, de non-discrimination et de transparence.



C. Allotissement

Envisager l'allotissement (art.58 LMP)

Pourquoi allotir ?

- Allotir peut permettre l'accès au marché d'opérateurs économiques de plus petite taille, dont des acteurs d'économie sociale (qui sont essentiellement des TPE/PME)
- Allotir peut permettre d'intégrer les clauses responsables lorsque ce n'est pas possible sur l'ensemble du marché
- Allotir peut permettre d'augmenter la maîtrise de la qualité

Obligatoire ?

Obligation d'envisager l'allotissement pour les marchés dont le montant est estimé à plus de 143.000 euros HTVA (secteurs classiques >< secteurs spéciaux = eau, énergie, transport et services postaux) -> obligation de motivation si pas recours à l'allotissement



D. Etudier la possibilité de réserver le marché/un ou plusieurs lots

Clause de réservation :

Un adjudicateur peut (...) réserver l'accès à la procédure de passation à des ateliers protégés et à des opérateurs économiques dont l'objectif est l'intégration sociale et professionnelle de personnes handicapées *ou défavorisées*, **ou** réserver l'exécution de ces marchés dans le cadre de programmes d'emplois protégés (...)

 Condition d'accès



E. Intégration des clauses responsables dans le cahier des charges

Objet du marché

Sélection qualitative

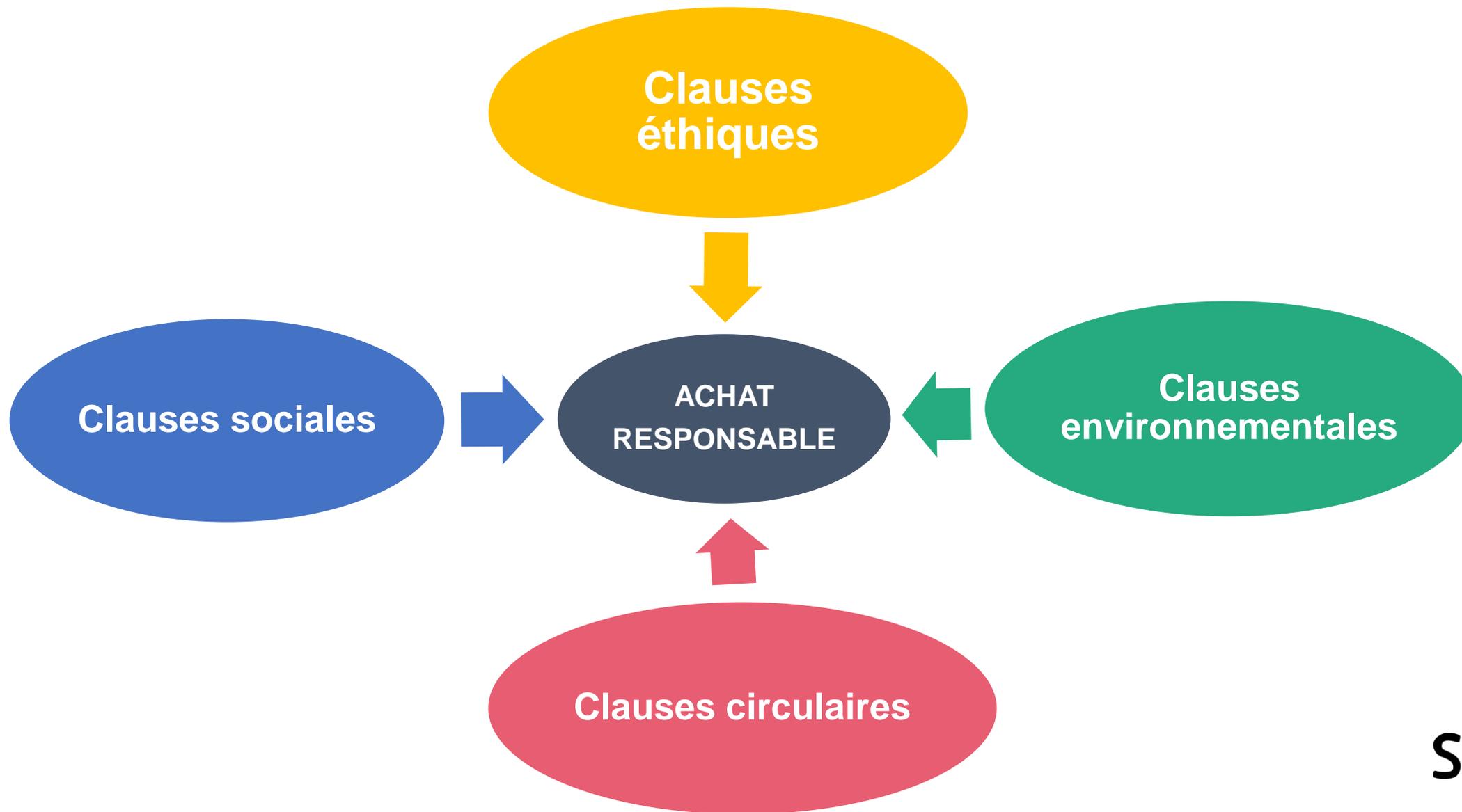
Spécifications techniques

Critères d'attribution

Conditions d'exécution



Vision intégrée des 4 clauses responsables.





F. Contrôle et sanctions

Où intégrer ?

Quel(s) contrôle(s) ?

Quelle(s) conséquences ou sanction(s) ?

Critère de sélection

Spécifications techniques

Critère d'attribution

Condition d'exécution

Labels, Certificats,...

Condition de performance particulière ; caractéristiques techniques d'un label, d'une norme ou d'une certification

Documents justificatifs, attestations, ...

Réunions de suivi, contrôles ponctuels (par le PA ou un tiers mandaté), attestations, factures, ...

Non-sélection

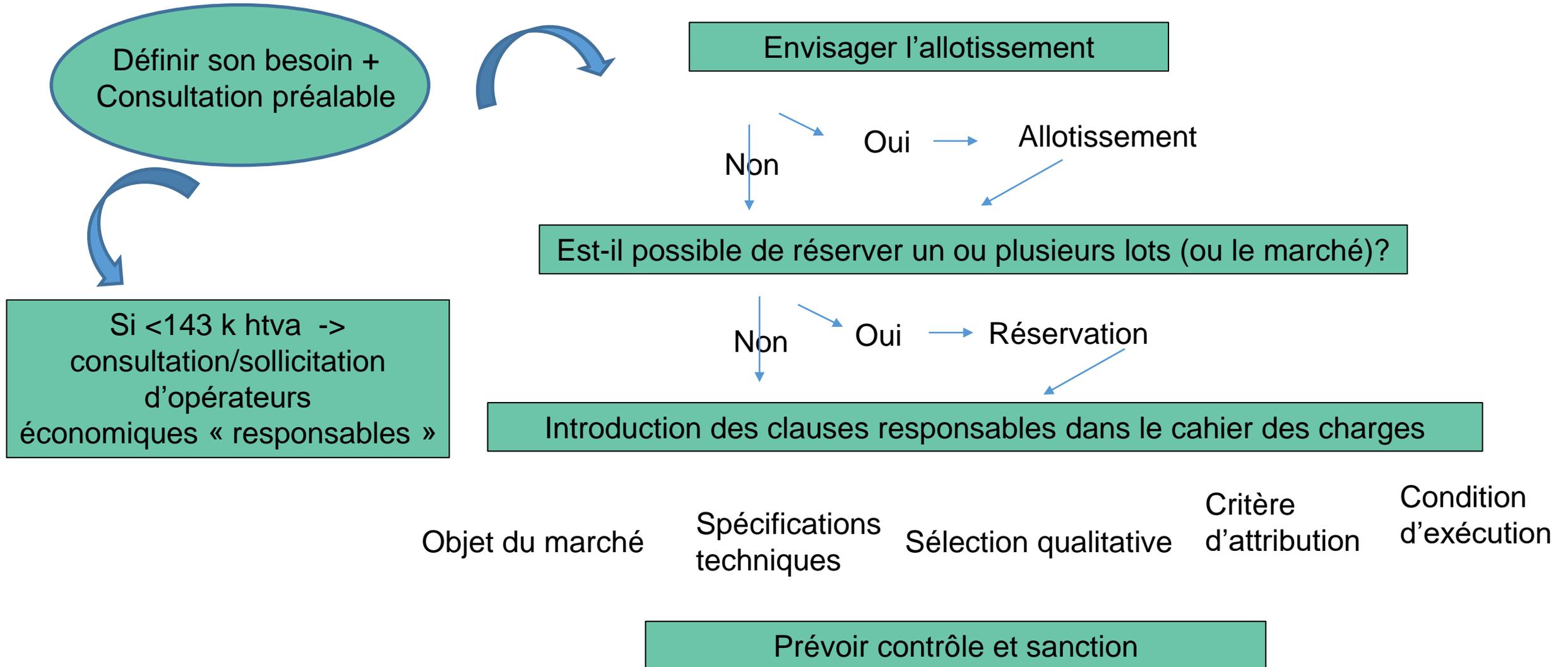
Offre écartée si irrégularité substantielle (caractère essentiel)

Discrimination qualitative (perte de points)

Amendes pour retard, Pénalité (générale et/ou spéciale), mesures d'office, exclusion de la participation à d'autres marchés



Arbre décisionnel pour un marché responsable





Ligne du temps d'un marché responsable

Réflexions et intégration dans le cahier des charges

- Etude de la faisabilité (définition du besoin, entreprises pouvant répondre, offres du marché,...)
- Si <143k -> consultation short list «responsable»
- Envisager l'allotissement et la réservation
- Formalisation des clauses adéquates

Dialogue & Contrôle

- Réceptionner et vérifier les documents justificatifs
- Contrôle pendant l'exécution et/ou à la livraison

Préparation

Publication

Exécution

Clôture

Attribution

Information

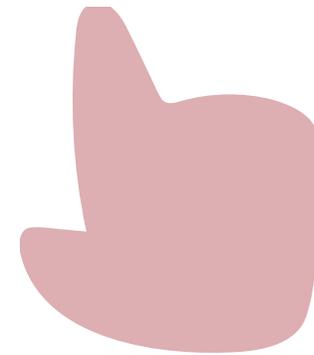
- Organiser le kick-off meeting
- Rappeler à l'adjudicataire ses obligations
- Fixer une date d'évaluation à mi-durée

Clôture

- Vérification du respect des obligations
- Délivrer attestation de bonne exécution ou sanctionner
- Capitaliser sur l'expérience
- Communiquer

3.

Ressources et conclusions





L'économie sociale : ressources

Tous les types de marché : annuaires



SAW-B (annuaire EESI RW et Bruxelles) : www.saw-b.be



ConcertES (annuaire EES (RW et Bruxelles)) : <https://conso.economiesociale.be/>



L'économie sociale : ressources

Tous les types de marché : annuaires régionaux et sectoriels

RW



Eweta (annuaire ETA RW) : www.leseta.be



InitiativES (annuaire des EI) : www.initatives.be



Interfédéré (annuaire des CISP) : www.interfede.be

BXL



Febrap (annuaire ETA Bruxelles) : www.onsadapte.be (fr) – www.onzestieluwsteun.be (nl)



Febisp (annuaire ESMI Bruxelles) : www.febisp.be



Febio (annuaire ES nl Bruxelles) : www.febiovzw.org

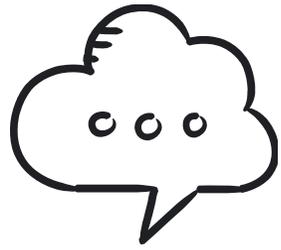


L'économie sociale : ressources

Circularité

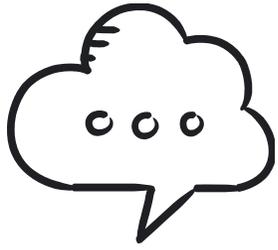


Ressources : res-sources.be



Quels autres outils ?

- [Portail marchés publics](#) – SPW
- [Cahiers des charges types élaborés par Bruxelles-Environnement](#)
- [Fiches techniques Union Européenne](#) – [GPP Criteria](#)
- [Guide des achats durables](#) – IFDD
- [Outils Cantines durables](#) – Manger Demain



Qui peut m'aider pour l'intégration de clauses responsables en RW ?

❖ **Helpdesk RW :**

[Outils transversaux – Helpdesk](#)

marchespublics.responsables@spw.wallonie.be

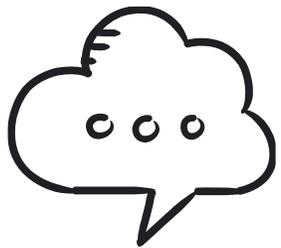
Qui peut m'aider pour la mise en relation avec les EES ?

❖ **SAW-B :** www.saw-b.be

Contacts :

f.genot@saw-b.be 0489/340.750

l.drousie@saw-b.be 0476/ 542 380



Coordonnées des facilitateurs clauses sociales – Marchés de travaux et voirie

Adjudicateurs

- SPW et OIP
- SLSP
- Pouvoirs locaux

- Fédéral



Service Public de Wallonie
clausessociales@spw.wallonie.be



Société Wallonne du Logement
Direction Marchés publics et Droit immobilier
clausessociales@swl.be



Service Public de Wallonie
DGO5 - Direction du Patrimoine et des Marchés Publics
marchespublics.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be

Ou, pour villes et communes



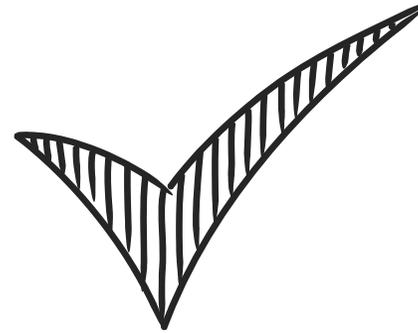
Union des Villes
et Communes
de Wallonie asbl

Union des Villes et des Communes de Wallonie
Cellule Marchés publics
marchespublics@uvcw.be
081/24.06.75



Régie des bâtiments
nadine.ngoytshika@buildingsagency.be

Merci



SAW-B

SAW-B : T +32 (0) 71 53 28 30 - info@saw-b.be - www.saw-b.be

Références juridiques (slide 36)

1. Circulaire wallonne du 21 juillet 2016
2. Programme opérationnel FEDER 2014-2020, pp. 241-242 ; Annexe II « Modalités spécifiques aux marchés publics » des arrêtés de subvention : « le bénéficiaire est tenu de mettre en place, lors de l'élaboration de ses marchés publics de fournitures, de services ou de travaux, une politique d'achat durable en vue d'optimiser l'impact économique, social, environnemental et éthique du projet »
3. Circulaire de la Société Wallonne du Logement en application de la circulaire du Gouvernement wallon du 21 juillet 2017
4. Circulaire fédérale du 16 mai 2014
5. Art. 12, 17 et 46 du Décret du 2 février 2017 relatif au développement des parcs d'activités économiques
6. Circulaire wallonne du 7 septembre 2017
7. Programme opérationnel FEDER 2014-2020, pp. 241-242 ; Annexe II « Modalités spécifiques aux marchés publics » des arrêtés de subvention : « le bénéficiaire est tenu de mettre en place, lors de l'élaboration de ses marchés publics de fournitures, de services ou de travaux, une politique d'achat durable en vue d'optimiser l'impact économique, social, environnemental et éthique du projet »